



Le Quotidien Jurassien
2800 Delémont
032/ 421 18 18
www.lqj.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 18'984
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.007
Abo-Nr.: 1051528
Seite: 12
Fläche: 35'899 mm²

TRAMELAN

Ils mettent toute leur énergie à la promotion du parc éolien



Milly Bregnard, Mathieu Chaignat, Jacques Geering, Antoine Bigler, Elisabeth Geering, Beat Geiser, Daniel Gerber et Richard Vaucher (de droite à gauche) défendent le projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan.

PHOTO AB

L'association PHP protection, habitat et paysage du Jura bernois se dresse depuis janvier 2012 contre la création d'un parc éolien. Jusqu'ici, elle n'a trouvé à qui parler qu'avec les exécutifs de Tramelan et Saicourt, porteurs du projet. A six semaines du vote populaire à Tramelan (8 mars) et de l'assemblée communale à Saicourt (9 mars), le comité «oui au parc éolien» s'est affiché hier lors d'une conférence de presse comme une nouvelle voix dans la discussion.

Affranchi d'une obédience politique, le comité de soutien aux éoliennes clame la liberté de ses membres qui n'exclut pas une affiliation partisane. En une semaine et par les grâces du téléphone arabe, ses neuf initiateurs ont réuni autour d'eux une septantaine de personnes.

«Sans militantisme ni agressivité»: voilà la ligne que défend l'entrepreneur Richard Vaucher. Le comité veut apporter ses arguments dans le débat démocratique qui doit précéder les votes populaires. Un choix de société est proposé aux citoyens dans le contexte d'une transition énergétique dont on ne conteste plus guère la pertinence. Sans occulter les nuisances pour les habitants de la montagne, le conseil-

ler général socialiste Antoine Bigler constate que «l'intérêt général doit primer parfois sur les intérêts individuels».

La belle affaire

Que l'intérêt général soit exaucé, certains opposants en doutent précisément, arguant que la somme de 130 000 fr. versée chaque année à la Municipalité tramelote par les FMB ne vaut pas le sacrifice d'une crête participant de la typicité du paysage jurassien. «La commune touchera aussi 30 000 fr. de dédommagement en tant que propriétaire de deux parcelles accueillant des éoliennes. Et la somme minimale de 130 000 fr. pourra augmenter en fonction des résultats du parc», précise Milly Bregnard, ancien maire.

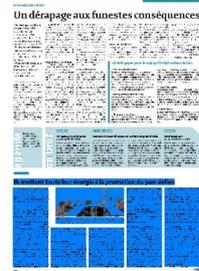
Se référant à son expérience de préfet alors que le parc éolien du Mont-Crosin voyait le jour, Antoine Bigler réfute l'argument de terres agricoles promises à la dévaluation. Il observe aussi que les FMB investiront l'intégralité des 38 millions nécessaires à la construction du parc, «dont 40% reviendront à des entreprises régionales sollicitées pour les travaux». «Une bonne affaire pour

tous, à tous points de vue», en déduit-il. Beat Geiser, président des Verts libéraux du Jura bernois, renchérit: «Toucher 130 000 fr. chaque année sans investir un centime, ce n'est pas mal!»

Que le projet divise tient toutefois de l'évidence. Au sein du comité, on se souvient des 180 oppositions recensées au terme de la période de dépôt public du dossier. Et on ne manque pas de rappeler qu'une centaine d'entre elles est le fait de personnes n'habitant pas Tramelan.

Pas pis que le nucléaire

Mathieu Chaignat, conseiller général du Groupe Débat, explique que «la réversibilité du projet» fait pencher sa conviction vers le «oui». Dans vingt à vingt-cinq ans, en fonction de leur durée de vie, les éoliennes pourront être démontées. «Le bétail pourra à nouveau pâturer. Il en irait autrement sur le site d'une ancienne centrale nucléaire», observe l'agriculteur retraité et ancien conseiller municipal Daniel Gerber. Et le médecin généraliste retraité Jacques Geering de noter qu'il fournit en tant que propriétaire des efforts pour tendre à l'autonomie énergétique. Rien de négatif, donc, à voir



Le Quotidien Jurassien
2800 Delémont
032/ 421 18 18
www.lqj.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 18'984
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.007
Abo-Nr.: 1051528
Seite: 12
Fläche: 35'899 mm²

la commune s'engager sur la voie du développement durable.

Le 8 mars, les citoyens tramelots se prononceront à la fois sur le plan de quartier et sur l'initiative populaire PHP demandant une modification du règlement des constructions pour instaurer une distance minimale de 500 m entre une éolienne et une habitation. Des sept éoliennes projetées, une seule répondrait à cette exigence. «Une acceptation de l'initiative n'aurait toutefois pas d'effet rétroactif sur un projet déposé en 2012 déjà», assure Antoine Bigler.

Le lendemain du vote à Tramelan, c'est en assemblée communale que les ayants droit de Saicourt trancheront. S'ils refusent le projet et que leurs cousins tramelots l'approuvent, «le parc éolien resterait viable avec cinq éoliennes». «Il ne le serait plus avec les seules deux éoliennes sur la commune de Saicourt», ajoute l'ancien préfet.

Le comité de soutien au parc éolien enverra un tous-ménages à Tramelan et Saicourt pour démêler «l'info de l'into». Il s'est doté d'un site internet, www.oui-eoliennes.ch, ainsi que d'une page Facebook.

Et se met dans le vent.

AB